



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 21 JANVIER 2009 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jacques MAUGEIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Gérard CHAUSSET	Conseiller Communautaire
Monsieur Jean-Marie DARMIAN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Henri LAURENT	Conseiller Général de la Gironde
Madame Arielle PIAZZA	Conseillère Communautaire
Monsieur Robert PROVAIN	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Robert QUERON	Conseiller Communautaire
Monsieur Alain RENARD	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Jean-Pierre TURON	Conseiller Communautaire

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Gérard CESAR	Conseiller Général de la Gironde
Monsieur Franck MAURRAS	Conseiller Communautaire
Monsieur Franck RAYNAL	Conseiller Communautaire

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame Françoise BEGUE	SMEGREG
Monsieur Bruno de GRISSAC	SMEGREG
Madame Corinne HERBET	SMEGREG
Monsieur Christophe LADURELLE	Conseil Général de la Gironde
Monsieur Frédéric LAPUYADE	SMEGREG

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte.

1. Procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2008

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Point sur les études du SMEGREG

A la demande du Président, Monsieur de GRISSAC présente les études en cours et en voie d'achèvement, celles dont l'exécution a été décidée par le comité syndical ainsi que celles proposées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

- ✓ **Schéma d'alimentation en eau du sud Gironde (suite et fin) :** il s'agit d'une étude qui vise à faire le point, pour les collectivités du sud de l'agglomération bordelaise, sur les besoins actuels et futurs, sur les ressources en eau dont elles disposent et sur la mise en adéquation de ces ressources avec les besoins.

En réponse à la demande de Madame PIAZZA, Monsieur de GRISSAC précise que la projection des besoins est réalisée à minima sur 10 ans et que le paramètre déterminant est l'évolution de la population.

Monsieur TURON rappelle l'exigence de trouver des substitutions dans le cadre du SAGE Nappes profondes à l'échéance 2013.

Monsieur RENARD ajoute que les politiques arrêtées par les collectivités en matière d'aménagement, retranscrites notamment dans les PLU et les SCOT, ont une forte influence sur l'évolution de la population.

Monsieur de GRISSAC présente la difficulté due au fait que les scénarios sur la base desquels le SAGE a été arrêté s'appuyaient sur des données de 1998. Les tendances d'évolution de la population retenues à l'époque se sont avérées sous estimées immédiatement après l'approbation du SAGE. C'est la révision du SAGE qui va permettre de remettre en perspective les besoins de substitutions et les besoins futurs.

Monsieur RENARD indique qu'au-delà de l'approche globale, la pression urbaine ne s'exerce pas de manière identique sur tous les territoires et les pressions sur les nappes sont par conséquent différentes.

Ce schéma devra permettre d'identifier, en vue de la mise en service de nouvelles ressources, notamment en sud Gironde, la part destinée à la satisfaction des besoins futurs et celle destinée à des substitutions pour satisfaire des besoins déjà existants.

En effet, le distinguo est important en matière d'accompagnement économique : la solidarité départementale doit-elle aussi s'exprimer sur les mètres cubes d'eau qui permettent de satisfaire un besoin n'existant pas à ce jour ou se limiter aux volumes déjà prélevés ?

- ✓ **Recherche de ressources de substitution en sud Gironde (suite et fin) :** d'un point de vue technique, les derniers rendus sont attendus en janvier 2009. A noter un retard de plus d'un an et demi pour la remise des rapports par le BRGM, ce qui a été très pénalisant.

La disponibilité quantitative au sein des nappes du Cénomani (Crétacé) via deux champs captant est estimée à 10 millions de m³ par an.

En réponse à la demande de Monsieur CHAUSSET, Monsieur de GRISSAC précise que sur ce secteur cible, les formations de l'Eocène et de l'Oligocène sont absentes et donc les réservoirs qui leur correspondent.

Monsieur TURON demande à ce que soit fournie une coupe des terrains concernés.

Monsieur de GRISSAC indique qu'une synthèse de toutes les études menées par le SMEGREG (études hydrogéologiques, enjeux et contraintes des différentes solutions, localisation des ouvrages de production, estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement, propositions de scénarios) est en cours d'élaboration. Sa présentation fera l'objet d'une réunion spécifique.

- ✓ **Etude atlas des zones à risques phase 2 (suite et fin) :** liée à la mise en œuvre du SAGE Nappes profondes, cette deuxième phase d'étude vise à proposer des règles de gestion en pression pour nappes dans les zones à risques identifiées lors la première phase.
- ✓ **Grille analyse performance réseaux (suite et fin) :** étude également liée au SAGE Nappes profondes, elle vise à proposer une grille améliorée pour l'analyse des performances des réseaux à partir des Indices Linéaires de Pertes.

Monsieur TURON demande à quelle échéance pourra-t on disposer d'un comparatif à l'échelle départementale. Monsieur de GRISSAC répond que l'obligation de déclaration des indicateurs de performance définis dans le SAGE devait permettre de disposer chaque année

de ce comparatif. Malheureusement, ces données ne sont pas toujours renseignées dans les rapports annuels des services de l'eau et encore moins télédéclarées sur le site développé à cet effet. Il conviendrait que l'Etat soit plus pressant sur ce point.

Monsieur RENARD rappelle qu'en matière de performance des réseaux, il faut bien différencier les secteurs rural et urbain ; la gestion patrimoniale des réseaux est un outil stratégique qui ne peut être menée partout de manière homogène.

- ✓ **Simulations dans le modèle mathématique nord aquitain du BRGM (en cours) :** c'est une étude qui vise à préciser l'impact du champ captant de Sainte-Hélène sur les nappes profondes et permettra d'apporter des éléments utiles pour une prise de décision.
- ✓ **Recherche en nord Médoc :** en lien avec le schéma d'alimentation en nord Médoc, il s'agit de préciser quelles ressources peuvent être exploitées dans ce secteur pour résoudre à la fois des problèmes de qualité de l'eau et répartir les prélèvements de manière à annuler le risque d'intrusion d'eau saline.

Les études menées sur le nord Médoc et qui seront présentées à la Commission Locale de l'Eau très prochainement, concluent qu'il n'est pas possible sur ce secteur d'envisager une solution mutualisée intéressante du point de vue économique, car les besoins sont relativement faibles, dispersés et éloignés des ressources mobilisables en quantité importante qui sont situées très au sud de ce territoire.

Un schéma est donc proposé. Il définit les aménagements à réaliser dans un futur proche et les principes à respecter pour les opérations futures pour garantir dans les meilleures conditions économiques et à la fois :

- ✓ une alimentation en eau potable sécurisée en quantité et qualité ;
- ✓ le respect des règles de gestion imposées par le SAGE et des contraintes liées au risque de salinisation de certains réservoirs.

Ces principes sont les suivants :

- ✓ organiser les transferts d'eau du sud vers le nord et non l'inverse,
- ✓ solliciter, par ordre de priorité :
 1. les ressources non concernées par le SAGE ;
 2. les ressources de bonne qualité concernées par le SAGE mais non concernées par le risque de salinisation (dans l'ordre Miocène, Oligocène et Eocène supérieur) ;
 3. les ressources concernées par le risque de salinisation dans les zones où ce risque est absent ou, à défaut, dans les zones où il est faible.

Messieurs RENARD et TURON souhaitent que le SMEGREG se positionne clairement sur cette question et que la Commission Locale de l'Eau émette un avis formel.

Monsieur de GRISSAC précise que le sous-préfet de Lesparre attend une validation des scénarios et des règles de gestion arrêtées par la CLE pour s'approprier le dossier.

Monsieur RENARD demande que le président du SMEGREG fasse, indépendamment de la CLE et en plus des réunions de travail engagées avec la DDAF et la DDASS, une communication écrite au préfet sur ce sujet.

- ✓ **Prospections Barsac-Peignac-Toulence :** il s'agit d'une recherche de ressource de substitution dans les alluvions de la Garonne en partenariat avec le syndicat.
- ✓ **Expertise projet Bi'eau :** solution de substitution proposée par la société Lyonnaise des Eaux.

A la demande de Messieurs TURON et RENARD, un exposé détaillé de ce projet est présenté.

Monsieur LAPUYADE expose ce projet qui consiste en une succession d'alimentation de différentes nappes :

1. l'essentiel de l'eau provient de la Garonne. Elle est pompée indirectement soit dans une gravière, soit par des forages de production primaire à proximité de la rivière. Au passage, il y a un effet de filtration par la berge qui introduit des modifications physico-chimiques de l'eau ;
2. l'eau est ensuite envoyée dans un bassin d'infiltration qui doit permettre d'alimenter indirectement l'aquifère de l'Oligocène. A ce stade également, des processus physico-chimiques permettant d'améliorer la qualité de l'eau se mettent en œuvre.
3. l'eau est enfin pompée à nouveau par un ensemble d'ouvrages pour la production dite secondaire.

La localisation du projet et les raccordements sont présentés.

Des tests réalisés par Lyonnaise des Eaux à l'automne 2008, il ressort que les caractéristiques hydrodynamiques des zones de ré-infiltration sont inférieures à celles attendues. Une évolution du projet vers un dispositif plus extensif et ne bénéficiant plus de la souplesse d'un stockage naturel doit être proposée par la société Lyonnaise des Eaux. Cependant, l'incertitude demeure toujours la perméabilité et les capacités d'infiltration.

Monsieur de GRISSAC précise que les résultats mis à disposition du SEMGREG, encore incomplets à ce jour, remettent en cause la faisabilité du projet tel qu'il était envisagé au départ. Pour ce qui est du projet modifié tel qu'il est envisagé, il est important de garder à l'esprit que les investigations menées jusqu'à ce jour ne permettront pas de vérifier sa faisabilité. Considérant qu'il ne serait pas raisonnable de conclure sur la faisabilité du projet à partir de simples simulations dans un modèle mathématique, des essais de terrains spécifiques seront indispensables.

Monsieur CHAUSSET demande si cette alternative relève aussi du brevet déposé. Monsieur de GRISSAC répond par l'affirmative et ajoute que parmi les expertises à mener figure celle de la portée du brevet.

Monsieur CHAUSSET s'interroge sur le fonctionnement du dispositif en cas de pollution de la Garonne et sur le coût d'exploitation du système.

Messieurs RENARD et TURON souhaitent que soient d'abord finalisées les expertises techniques de viabilité du projet.

Monsieur de GRISSAC précise que c'est une bonne solution d'un point de vue théorique puisqu'on utilise le pouvoir auto épurateur du milieu, ce qui permet de s'affranchir d'une usine de traitement. C'est aussi une solution nécessaire, qui n'est pas concurrente mais complémentaire des autres solutions, si l'on considère les ressources identifiées et les besoins à terme. Faut-il encore vérifier que cette solution fonctionne sur le terrain dans le dimensionnement prévu.

En réponse à la demande de Monsieur QUERON, Monsieur de GRISSAC indique que le temps de résidence des eaux ré-infiltrées dans les réservoirs souterrains doit a priori être de quelques semaines.

Monsieur TURON rappelle que proposer des solutions en matière de ressource nouvelle est une obligation contractuelle faite au délégataire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il partage le point de vue selon lequel un seul projet de substitution ne suffira pas à répondre aux exigences du SAGE Nappes profondes.

Monsieur RENARD exprime le vœu que lors de l'expertise menée par le SMEGREG sur ce projet, tous les volets environnementaux et les procédures d'autorisation soient examinés avec minutie.

Monsieur de GRISSAC informe les membres du comité syndical qu'en l'espèce le SMEGREG ne dispose à ce jour d'aucun rapport écrit et complet sur le sujet. Seuls des diaporamas et des résultats ponctuels ont été remis ce qui ne permet pas de poser une expertise. De plus, le rôle du SMEGREG est de formuler un avis sur un projet et il convient donc, qu'au delà des

rapports d'étude, un projet précis soit élaboré et formalisé dans un avant projet. De plus, l'étude a pris du retard. A noter toutefois que, malgré ces critiques et réserves, cette solution est à priori la meilleure si l'on doit avoir recours aux eaux superficielles.

Monsieur RENARD souhaite que le SMEGREG saisisse formellement le Président de la CUB afin que les éléments nécessaires à l'expertise lui soient communiqués.

Monsieur CHAUSSET s'interroge sur ces retards dans la transmission des documents.

Monsieur de GRISSAC propose de préciser dans le courrier à la CUB la nature et la forme des documents permettant de poser une expertise.

Monsieur de GRISSAC poursuit la présentation des études avec celles qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision et qui sont proposées dans le cadre du budget 2009.

- ✓ **Expertises ponctuelles pour la mise en œuvre des substitutions** : consultation de spécialistes sur des questions techniques, juridiques, économiques et financières.

Monsieur TURON informe qu'il a demandé lors d'une réunion du bureau de la CUB que le positionnement sur ces questions figure dans les priorités de l'institution.

- ✓ **Prise en compte des impacts des changements climatiques** : si l'on considère pour acquis qu'ils doivent être repris en compte dans le dimensionnement des infrastructures structurantes sur le long terme, il convient de constater l'absence d'étude et de simulation de l'impact des changements climatiques sur les eaux souterraines. En l'absence de ces études et en première analyse, l'impact que l'on peut attendre des changements climatiques sur les eaux souterraines est de deux ordres :
 1. impact direct : modification des conditions d'alimentation des réservoirs souterrains et donc de la ressource disponible, avec une évolution à priori vers une moins grande disponibilité,
 2. impact indirect :
 - la moindre disponibilité des eaux superficielles se traduira, à besoin constant, par un transfert des prélèvements vers les eaux souterraines, réduisant encore les possibilités d'apport de ces dernières aux milieux superficiels ;
 - les nappes libres étant moins aptes à satisfaire les usages, certains usages se reporteront sur les nappes captives ;
 - toutes choses étant égales par ailleurs, certains besoins augmenteront (besoins agricoles mais aussi en eau potable, comme l'a montré la canicule de 2003), accentuant encore la pression sur les eaux souterraines du fait d'une moindre disponibilité des eaux de surface.

Il convient donc de commencer à réfléchir sur ces enjeux, à quantifier les effets probables, de manière à intégrer cette problématique dans le processus de décision aussi bien pour la révision du SAGE que pour le dimensionnement et le choix des solutions de substitution.

- ✓ **Simulations BRGM pour la révision du SAGE.**
- ✓ **Expertises ponctuelles pour la révision du SAGE.**
- ✓ **Indicateur SAGE volume dépression Eocène** : son élaboration permettra de poser un jugement sur l'évolution de l'état quantitatif des nappes profondes à grande échelle.
- ✓ **Télédéclaration des volumes prélevés** : extension aux volumes agricoles et industriels.

Monsieur TURON profite de ce point sur les études pour rappeler l'intérêt de celle qui a été menée sur la géothermie en Gironde. Monsieur de GRISSAC expose brièvement les conclusions de cette étude et la situation actuelle des installations géothermiques.

Messieurs TURON et RENARD souhaitent que le SMEGREG effectue un porter à connaissance auprès de la DRIRE, notamment sur le cas de l'installation de la base aérienne 106 à Mérignac.

Monsieur de GRISSAC présente au comité syndical les différentes solutions en matière de ressources de substitution et leur mise en oeuvre (cf. diaporama joint au présent procès-verbal). La présentation pose les principaux enjeux des solutions structurantes majeures.

Les membres du comité syndical sont informés qu'une synthèse générale des investigations menées par le SMEGREG leur sera prochainement remise.

3. Débat d'orientation budgétaire pour 2009

Le budget 2009 sera marqué par une augmentation des participations des deux partenaires associés.

En effet si, comme le montre le graphique présenté (et joint au présent relevé), les participations ont été fixées à des niveaux élevés pour les premiers exercices pleins, elles ont été diminuées à partir de 2004 dans le but de réduire le fonds de roulement constitué.

Depuis 2006, cette diminution du fonds de roulement conjuguée à l'augmentation des délais d'instruction des demandes de subvention et de versement des acomptes pour les aides attribuées par l'Agence de l'Eau, s'est traduite par de fortes tensions sur la trésorerie du SMEGREG, lesquelles ont nécessité l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire en 2008.

Aujourd'hui, le résultat 2008 implique que la participation demandée à chacun des partenaires soit portée à 250 000 € à partir de l'exercice 2009. Les prévisions budgétaires 2009, pour un million d'euros, devront permettre de clôturer les études vues au point précédent et de lancer les nouvelles opérations qui ont été présentées.

Monsieur de GRISSAC précise que la hausse des participations statutaires a été discutée avec les services des deux partenaires dès l'été dernier et que les justificatifs ont été fournis.

Monsieur TURON ajoute qu'il faut maintenant aussi réfléchir sur le devenir du syndicat en fonction des missions restant à mener.

4. Questions diverses

Est présentée la question de deux agents qui remplissent les conditions pour un avancement à l'ancienneté minimale au grade supérieur ; il s'agit :

- d'une part de Corinne HERBET qui occupe actuellement le grade d'ingénieur et qui remplit depuis un an déjà les conditions d'avancement au grade d'ingénieur principal,
- et
- d'autre part, de Bruno de GRISSAC qui occupe actuellement le grade d'ingénieur principal et remplit les conditions d'avancement au grade d'ingénieur en chef de classe normale.

Corinne HERBET quitte la salle de réunion. Il est rappelé que le comité syndical avait procédé à la modification des fiches de poste des agents pour tenir compte des évolutions intervenues dans leurs missions depuis leur recrutement.

Monsieur CHAUSSET demande des précisions sur l'organisation des compétences au sein de l'établissement.

Monsieur RENARD indique que la suite à donner à ces possibilités d'avancement doit prendre en considération à la fois les qualités de l'agent et l'évolution de la structure. Monsieur TURON pose la même question en matière de devenir de l'établissement.

Monsieur de GRISSAC rappelle qu'en 2003, la modification des statuts du SMEGREG a été acceptée par délibération du Conseil Général mais non débattue par la Communauté Urbaine dans l'attente d'évolutions législative ou réglementaire sur ses modalités de financement (la loi sur l'eau adoptée en 2006 était alors en débat).

Le Comité syndical décide de reporter le débat sur l'avancement de ces deux agents à une date ultérieure.



La prochaine réunion du comité syndical est fixée au 04 mars 2009 à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Bordeaux, le 21 janvier 2009

Le Président

Jean-Pierre TURON